Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 004-250400868-20241219-2431-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 19 décembre 2024 à 14 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 12 décembre 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

Etaient excusés :
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 004-250400868-20241219-2431-DE

Délibération n° D–2024–31 (19/12)

OBJET : Contribution complémentaire au budget 2024 du Conseil départemental, Provence - Alpes Agglomération et de Durance Luberon Verdon Agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportant aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » modifiés le 3 juin 2021,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Une contribution complémentaire au budget, au titre de l'exercice 2024, est attribuée par les trois financeurs du Syndicat Mixte de Gestion du CRD 04 :

- **le Conseil Départemental a décidé de voter une contribution complémentaire de 10 000 euros,**
- **Provence -Alpes Agglomération recevra un titre de recette de 10 000 euros pour une aide aux fluides du bâtiment principal de Digne les Bains,**
- **DLVAggio facturera partiellement les dépenses en électricité de l'antenne de Manosque, le sous-compteur n'ayant été installé qu'en février et la dernière facture prise en compte étant celle de septembre. Ce qui revient à diminuer de 10 000€ le budget prévisionnel affecté à cette dépense.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 004-250400868-20241219-2431-DE

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE que les trois financeurs du Syndicat Mixte de Gestion du CRD 04 décident d'apporter une contribution complémentaire au budget, au titre de l'exercice 2024 :

- le Conseil Départemental a décidé de voter une contribution complémentaire de 10 000 euros,
- Provence -Alpes Agglomération recevra un titre de recette de 10 000 euros pour une aide aux fluides du bâtiment principal de Digne les Bains,
- DLVAgglo facturera partiellement les dépenses en électricité de l'antenne de Manosque, le sous-compteur n'ayant été installé qu'en février et la dernière facture prise en compte étant celle de septembre. Ce qui revient à diminuer de 10 000€ le budget prévisionnel affecté à cette dépense.

CHARGE Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 19 décembre 2024
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.